



Rapporteur : Nadhem Ben Rahma

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il est prévu que ce document stratégique soit complété chaque année par une déclinaison opérationnelle qui précise les principales actions planifiées pour l'année à venir.

La déclinaison opérationnelle 2025 du plan de mandat est toujours établie selon les 3 axes thématiques du projet de mandat (Économie, emploi, formation ; Transitions écologique, énergétique, numérique ; Fraternité, vivre ensemble, avec un complément sur les ressources) et a été construite en prenant en compte les nouvelles contraintes financières et budgétaires.

Une révision de cette stratégie de mandat reste envisageable pour adapter les actions, sur la fin du mandat, aux nouvelles réalités budgétaires.

Avis du CESER

Le plan de mandat reflète l'ambition forte de l'exécutif régional, une ambition qui doit se concrétiser par des actions spécifiques. Face aux défis actuels, qui sont multiples et complexes, le CESER salue la détermination de la Région à maintenir le cap de son projet tout en procédant à des ajustements nécessaires.

Dans un contexte où d'autres Régions adoptent des mesures budgétaires drastiques, il est essentiel d'appréhender ces choix avec nuance, sans chercher à faire des comparaisons simplistes. La politique de décentralisation, marquée par un déséquilibre entre les compétences déléguées et les moyens alloués, ainsi que par des difficultés de plus en plus nombreuses, variées et souvent imprévisibles, conduit à la conclusion essentielle de ne pas minimiser les conséquences de ces défis sur les ambitions régionales.

Le CESER estime ainsi qu'il est nécessaire de procéder à des arbitrages, certes difficiles, mais qui tiennent compte de la réalité conjoncturelle, afin d'éviter une politique "jusqu'aboutiste" qui ne ferait que reporter des problèmes dans le temps.

Les commissions thématiques du CESER se sont attachées, dans les délais impartis, à examiner certaines actions proposées par la Région en 2025, dans les domaines suivants :

- L'accompagnement des mutations dans les filières.
- L'investissement dans les lycées.
- Le numérique éducatif.
- L'orientation tout au long de la vie.
- La feuille de route régionale sur l'eau 2025-2028.
- La feuille de route régionale EEDD.
- Le soutien à l'emploi associatif.
- La jeunesse.

1.1. STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Priorité 02 - Accompagner les mutations dans les filières

Le CESER souligne l'importance de soutenir les projets innovants, en particulier ceux relatifs aux biothérapies et à l'hydrogène, pour renforcer la compétitivité régionale. Il exprime cependant son inquiétude concernant les projets liés à cette dernière filière, qui n'évoluent pas, en l'absence de décisions de l'État.

Une attention particulière est à porter sur les programmes de formation pour s'assurer que les travailleurs soient dotés des compétences nécessaires afin de répondre aux besoins des industries en mutation, notamment dans les secteurs de l'automobile, de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

Il est également nécessaire de développer des projets autour de l'économie circulaire, en identifiant les gisements de déchets et leur réemploi potentiel, pour renforcer l'économie locale tout en respectant l'environnement.

1.8. ÉDUCATION

Priorité 30 - Investir massivement pour moderniser les lycées

Le CESER constate que, bien que les ambitions en matière de patrimoine soient maintenues, il existe un certain décalage entre ces objectifs et la réalité économique ainsi que les pratiques actuelles. À cet égard, la question des bâtiments de la Région mérite une réflexion approfondie, notamment à un moment où l'exécutif régional s'engage activement dans une dynamique de synergies visant à répondre aux enjeux de la transition énergétique et de l'efficacité budgétaire. Le CESER tient à souligner à nouveau l'initiative du plan de sobriété énergétique et de la mise en place du télétravail au sein des services régionaux, des actions qui s'inscrivent pleinement dans cette démarche.

Dans ce contexte, le CESER estime qu'il est primordial d'entamer dès maintenant une réflexion transparente et constructive sur l'avenir des bâtiments administratifs de la Région. Une telle démarche pourrait également contribuer à mieux évaluer les enjeux liés à l'avenir des bâtiments des lycées.

Il est essentiel de ne pas reproduire les erreurs du passé, notamment celles commises avec les établissements élémentaires. Le CESER plaide pour une vision globale et stratégique, qui aille au-delà de la simple réduction des coûts, pour déterminer l'avenir des bâtiments des lycées. Il est donc crucial de faire preuve de prudence et de discernement dans le traitement de cette question. À cet égard, le CESER propose de prendre en considération notamment les éléments suivants :

- Les besoins des parties prenantes : l'avenir des lycées doit s'appuyer sur les pratiques actuelles et futures, en intégrant les avis et les besoins des personnes concernées, tout en associant les acteurs du secteur éducatif (Rectorat, établissements, ...) à la réflexion.
- La mobilité scolaire : la promotion de l'écomobilité scolaire, à travers des initiatives telles que les Plans de Déplacements des établissements scolaires ou le PRSE, qui est un enjeu majeur. Les jeunes passent en effet beaucoup de temps dans les transports, un facteur souvent sous-estimé, alors même qu'il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique.
- Les spécificités territoriales : il est essentiel de distinguer les réalités rurales et urbaines dans cette réflexion. En milieu rural, certains choix peuvent ne pas être applicables de la même manière qu'en ville, où la proximité des lycées permet davantage de possibilités de rationalisation. Il est donc nécessaire de concevoir des solutions adaptées aux contextes urbains et ruraux.
- La rénovation des bâtiments : les financements actuels ne permettent pas de répondre aux besoins de rénovation nécessaires pour garantir un cadre optimal dans ces établissements.

Le CESER considère que cette approche, fondée sur une concertation et une évaluation fine des enjeux, permettra de prendre des décisions éclairées et responsables pour l'avenir des bâtiments régionaux.

Priorité 31 - Des lycées connectés pour accompagner les innovations pédagogiques, et qui encouragent l'apprentissage des outils numériques et leur utilisation responsable

Dans le BP 2025, il est rappelé que la Région "s'attache à promouvoir une politique du numérique éducatif ambitieuse et responsable, visant à réduire les inégalités, soutenir l'innovation pédagogique et garantir un accès équitable aux technologies pour tous les élèves."

La déclinaison du plan de mandat met en avant deux actions portées par la Région en la matière, à savoir la poursuite du raccordement des établissements au très haut débit et la préparation du renouvellement du marché ENT. Les conseillères et les conseillers soulignent l'importance de ces actions, en particulier la seconde, qui permet à tous les établissements (primaires et secondaires) de la région de bénéficier, via Eclat-BFC, d'un environnement de travail numérique commun et sécurisé.

Pour autant, au vu de l'ambition de la politique énoncée plus haut, les conseillères et les conseillers auraient attendu que soient également mis en avant des actions concernant la place du numérique dans les travaux de rénovation des lycées (sur l'électrification des salles de classe, par exemple), ou sur l'implication des utilisateurs dans les choix technologiques proposés.

1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Priorité 38 - Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation

Le CESER regrette qu'en matière d'actions touchant directement le public, seule soit mise en avant l'organisation de l'édition 2025 de l'évènement "Explore les métiers". Même s'il s'agit d'une action emblématique à laquelle participeront potentiellement 10 000 personnes, dont une majorité de scolaires, les membres de l'assemblée rappellent qu'il y a près de 85 000 lycéens et plus de 125 000 collégiens dans la région. Il est important de valoriser l'organisation d'évènements de proximité pour celles et ceux qui ne se déplaceront pas à Dijon pour participer à "Explore les métiers".

De nombreuses expérimentations pour accompagner les élèves dans la découverte des métiers sont mises en place par les établissements. Il serait pertinent que la Région recense et mette en avant ces initiatives, pour encourager le partage et le déploiement de celles-ci dans d'autres établissements.

Il aurait été également intéressant de valoriser des actions faisant écho aux préconisations du CESER dans son rapport "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations", en particulier celles répondant au besoin d'accompagnement personnalisé de tous les publics en renforçant le contact humain, aspect fortement mis en avant dans le rapport. La mise en place du réseau des entreprises et ambassadeurs ou le renforcement de la plateforme des stages, évoqués dans le BP 2025, auraient eu leur place dans cette déclinaison du plan de mandat.

2.2. BIODIVERSITÉ - EAU

Priorité 55 - Déclarer l'eau grande cause régionale et agir pour une gestion équitable de la ressource

La présentation de la feuille de route régionale sur l'eau se fera lors d'une assemblée plénière de la Région à l'automne 2025.

Le CESER souhaiterait non seulement être saisi pour avis par la Région sur cette feuille de route lorsqu'elle sera présentée à l'automne mais, surtout, qu'il puisse avoir connaissance du projet de feuille de route bien en amont de la réunion pré-plénière qui sera concernée afin de disposer d'un temps suffisant de réflexion et de travail pour apporter une contribution qualitative qui enrichisse le projet. Le CESER aura en effet des préconisations à faire valoir sur ce sujet.

Priorité 57 - Pérenniser les dispositifs "classes environnement" et "manifestations et colloques sur les questions environnementales"

La présentation de la feuille de route régionale EEDD se fera lors de l'assemblée plénière de la Région de mars 2025.

Le CESER constate qu'il n'a pas été associé en amont de l'élaboration de ce document et qu'il n'a pas été non plus saisi de cette feuille de route pour avis.

Le CESER souligne néanmoins un point très positif : cette feuille de route mentionne comme source d'inspiration les travaux du CESER sur ce sujet avec la référence au volet EEDD du rapport de décembre 2020 "La réduction des déchets en BFC : est-ce possible ?".

Par ailleurs, le CESER note le lancement de l'appel à projets (AAP) "éducation à l'environnement" en avril 2025.

Le CESER a déjà souligné le problème que pose la pratique de l'AAP pour le monde associatif. Cela risque de limiter le champ d'intervention de certaines associations.

De plus, le CESER souligne que, si la ligne budgétaire est maintenue sur l'EEDD, la Région va aussi renforcer dans le même temps son niveau d'exigence pour la sélection des projets limitant, de fait, l'accès aux financements pour les acteurs auparavant concernés.

Le CESER souligne que ce choix de recourir à l'AAP relève de la Région dans le but d'avoir une meilleure utilisation de l'argent public en fixant des objectifs régionaux spécifiques avec des critères de sélection renforcés. Le renforcement de ce niveau d'exigence n'est pas, en lui-même, un problème. Cependant, il conviendra d'apprécier les mesures d'accompagnement mises en place par la Région afin de permettre au monde associatif de répondre au mieux à ces AAP. L'objectif doit être de faire progresser les associations par le haut et non d'opérer une sélection aveugle ne prenant en compte que les "meilleures".

3.6. VIE ASSOCIATIVE

Priorité 107 - Soutenir l'emploi associatif

Concernant la pérennisation de l'aide à l'emploi associatif d'utilité sociale, le CESER note et regrette l'arrêt de l'accompagnement en investissement. Le CESER, dans son avis sur la DM2 de 2023, regrettait la poursuite de la réduction des financements notamment sur le volet investissement.

3.7. JEUNESSE

Priorité 109 - Conforter le dialogue avec les jeunes

Le CESER trouve très positif le lancement du cycle 3 du Dialogue Structuré avec la jeunesse. Le CESER rappelle que ce dialogue doit faire l'objet d'une impulsion politique forte, stable et pérenne, et doit être un outil de la politique régionale destiné à la nourrir et à la renforcer sur des thématiques précises. Sur ce dernier point, le CESER souhaiterait être informé du suivi des préconisations réalisées par les jeunes dans le cadre de la démarche, et de la réelle prise en compte de la parole des jeunes dans les politiques publiques régionales.

Priorité 110 - Encourager la capacité d'agir des jeunes

Concernant l'aide au permis de conduire, le CESER note la décision du CR de recentrer l'aide sur les bénéficiaires "historiques" (bac pro, apprentis).

En 2023 le CR justifiait la diminution du montant de l'aide de 500€ à 300€ (BP 2023) pour compenser l'augmentation du nombre de dossiers et de bénéficiaires de l'aide entre 2016 et 2022 suite à l'ouverture du dispositif à l'ensemble des élèves des filières générales et technologiques de BFC (sous conditions de ressources).

Le CESER estimait que cette diminution n'était pas un bon signe envoyé à la jeunesse, et s'interroge désormais sur la réduction du public cible et sur le montant qui sera proposé aux jeunes. Le CESER restera donc vigilant sur l'évolution du règlement d'intervention annoncé concernant cette aide.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.